

Charte des Maîtres de Stage en Kinésithérapie en cabinet libéral

L'URPS Kiné IDF et les IFMK vous remercient de votre engagement dans le tutorat clinique des étudiants et futurs professionnels en masso-kinésithérapie. La formation des stagiaires relève d'une responsabilité partagée entre les IFMK, les tuteurs agréés et les étudiants. A cet effet, chacune des parties signe une convention de stage tripartite et s'engage à privilégier la collaboration et la communication en cas de difficultés. Cette charte vise à formaliser et valoriser les engagements pédagogiques pris par les maîtres de stage dans l'encadrement des apprenants.

Engagements pédagogiques du Maître de Stage

Compétences en pédagogie :	✓
1. Je m'engage à me former à la supervision de stage, car elle nécessite des compétences spécifiques.	✓
2. Je m'engage à consulter et répondre aux courriers et courriels de l'IFMK, à participer à leurs réunions et à suivre les recommandations pédagogiques définies par l'IFMK.	✓
3. Je m'engage à faciliter la progression de l'étudiant au sein du stage en regard de son niveau de formation et de ses besoins de formation.	✓
4. Je m'engage à guider l'étudiant tant sur les aspects techniques et d'examen clinique, que sur l'aspect relationnel et d'activité éducative auprès des patients.	✓
5. Je m'engage à réaliser des bilans réguliers avec l'apprenant afin de pouvoir réajuster son accompagnement et à compléter son portfolio en fin de stage pour évaluer sa progression.	✓
6. Je m'engage à m'inscrire dans un processus de réflexion et d'amélioration de mes activités de supervision de stage.	✓

Important : Pour toutes les prises en stage d'apprenants, nous vous recommandons de prévenir votre compagnie d'assurance (RCP), ainsi que votre conseil départemental de l'Ordre, de votre qualité de maître de stage.

Encadrement pédagogique du stagiaire

Principes figurant dans l'Arrêté du 2 septembre 2015 qui fixe le nouveau programme d'études conduisant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute.

Le rôle des acteurs de la formation

Ces acteurs sont impliqués dans l'organisation du stage et communiquent entre eux les informations qu'ils jugent utiles au bon déroulement de celui-ci.

STAGE

Rôle du maître de stage de la structure d'accueil

- Est l'interlocuteur privilégié de l'IFMK.
- Contribue à l'élaboration du projet de formation de sa structure.
- Est responsable de la mise en place de la fonction tutorale dans sa structure.
- Pilote l'intégration des étudiants dans sa structure.
- Est garant du processus d'évaluation du stage.
- Avertit l'institut en cas d'absence ou de survenue d'événements graves.
- Élabore un rapport circonstancié en cas d'incident.
- Est garant de la qualité et de la sécurité des soins.

Rôle du tuteur de stage

- Accueille, intègre et organise le stage de l'étudiant.
- Assure le suivi et la formation de l'étudiant en faisant émerger du sens au cours de situations de travail.
- Met en œuvre le processus d'évaluation et accompagne l'étudiant dans son processus d'autoévaluation.
- Identifie les points forts et les points faibles et donne des objectifs de progression.
- Transmet les valeurs professionnelles.
- Est garant de la qualité et de la sécurité des soins.

ETUDIANT

Rôle du stagiaire

- Est responsable de son portfolio et de sa mise à jour.
- Prépare son stage en formulant des objectifs précis.
- Présente les objectifs institutionnels et négocie avec le tuteur ses objectifs personnels.
- Respecte les règles de l'organisation de la structure.
- Agit sous la supervision du tuteur.
- Élabore ses actes et ses comportements dans le cadre d'une réflexion éthique.
- Construit ses savoirs professionnels par la formalisation de son expérience.
- Confronte son expérience aux savoirs existants ainsi qu'aux données de la littérature scientifique.
- Participe à l'analyse de sa progression.

IFMK

Rôle des formateurs et/ou des responsables du suivi pédagogique de l'institut

- Assure l'accompagnement de l'étudiant à l'institut.
- Organise la valorisation des savoirs expérimentiels.
- Participe au contrôle du parcours de formation clinique et hors clinique.
- Participe à l'élaboration des parcours et des projets en lien avec l'expérience clinique et hors clinique.
- Accompagne la production des projets inhérents à l'expérience de stage.

Rôle du responsable des stages de l'institut de formation

- Organise le recensement de l'offre de stage.
- Structure l'offre de stage
- Assure la régulation du dispositif.
- Est l'interlocuteur privilégié des terrains de stage, notamment en termes de conseils et d'explicitations du projet de formation.
- Recueille et met à disposition des étudiants les livrets d'accueil fournis par les structures ainsi que leurs projets de formation.
- Informe les étudiants sur les ressources formatives des stages en termes de populations accueillies et d'activités cliniques ou hors cliniques.
- Participe à la recherche de nouveaux terrains de stage.

Rôle du responsable de l'institut de formation

- Est responsable de l'agrément des terrains de stage.
- Est responsable de la conception et de la mise en place du projet de formation professionnelle.
- S'assure des moyens et des outils de l'alternance.
- Construit le parcours de formation clinique et hors clinique des étudiants et s'assure de la traçabilité.
- Est responsable de l'application de la réglementation en cours, concernant les stages.